



S'INFORMER EN LISANT SYSTÉMATIQUEMENT L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT

Signification des symboles de danger SGH*

Dangers physiques		SGH01 : Explode Peut exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
		SGH02 : Flambe Peut s'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si il dégage des gaz inflammables.
		SGH03 : Fait flamber Peut provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.
		SGH04 : Sous pression Peut exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous). Peut causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés).
		SGH05 : Ronge Peut attaquer ou détruire les métaux. Ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.

Dangers pour la santé		SGH06 : Tue Empoisonne rapidement, même à faible dose.
		SGH07 : Altère la santé Empoisonne à forte dose. Irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires. Peut provoquer des allergies cutanées (eczéma par exemple). Peut provoquer somnolences ou vertiges.
		SGH08 : Nuit gravement à la santé Peut provoquer le cancer. Peut modifier l'ADN. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut altérer le fonctionnement de certains organes. Peut être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer des allergies respiratoires (asthme par exemple).

Dangers pour l'environnement		SGH09 : Pollue Provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).
------------------------------	--	---

MENTIONS DE DANGER H ET DE PRUDENCE P

H 2xx
dangers physiques

H 3xx
dangers pour la santé

H 4xx
dangers pour l'environnement

P 1xx
conseils généraux

P 2xx
conseils de prévention

P 3xx
conseils d'intervention

P 4xx
conseils de stockage

P 5xx
conseils d'élimination

*Exemple : H335
Peut irriter les voies respiratoires.*

L'étiquette comporte également les consignes d'utilisation et de précaution :

- Dose prescrite,
- Zone Non Traitée (ZNT),
- Dispositif Végétalisé Permanent (DVP),
- Délais de rentrée (DRE),
- Délais avant récolte (DAR).

* Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Plus d'informations sur la plateforme internet Phytodata, rubrique 2 ou 15 de la FDS.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.